



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARTHÉLEMY

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2022, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement numéro 694-22, modifiant le règlement relatif au zonage numéro 288-90 de la Municipalité de Saint-Barthélemy afin d'ajouter un règlement concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **22 juin 2022 à 17 h 00** au bureau de la municipalité, situé au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h, au bureau de la municipalité, situé au 1980, rue Bonin à Saint-Barthélemy.

DONNÉ À SAINT-BARTHÉLEMY, CE 8^e JOUR DU MOIS DE JUIN 2022.

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 18 h 00 le 8^e jour du mois de juin 2022.

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière